



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

**«Bientraitance et éthique,
Projet personnalisé »**
(Module Général)



CREAI Aquitaine
Espace Rodesse - 103ter rue Belleville
CS 81487 - 33063 Bordeaux Cedex

Objectifs généraux du cycle de formation

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir
- Le cas échéant, le cycle de formation peut déboucher sur un groupe de travail pérenne des professionnels

Objectifs de la formation

- Donner aux professionnels des repères pour s'approprier les principes de l'éthique et de bientraitance
- Doter les professionnels d'outils pour mettre en œuvre l'évaluation au sein de l'établissement ou du service

Contenu de la formation

1. La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre (RBPP juillet 2008)

- Considérer l'usager comme co-auteur de son parcours
- Etre attentif à la qualité du lien professionnels et usagers
- Favoriser l'enrichissement des structures par toute contribution interne ou externe pertinente
- Soutenir les professionnels dans leur démarche de bientraitance

2. Le questionnement éthique (RBPP octobre 2010)

- Concepts et caractéristiques de l'éthique
- Mettre en œuvre une démarche de questionnement éthique

3. Les attentes de la personne et le projet personnalisé (RBPP décembre 2008)

- Le contexte d'élaboration de la RBPP : *éléments juridiques et réglementaires, définitions de concepts, tableau récapitulatif des articles du CASF faisant référence à cette notion de projet personnalisé.*
- Les principes communs méthodologiques retenus : *la co-construction du projet personnalisé, la participation de l'usager, la dynamique du projet, les professionnels impliqués.*
- La participation de la personne tout au long de la démarche : *l'analyse de la situation, les attentes de la personne et le projet personnalisé, la phase de co-construction du projet personnalisé, la phase de décision, la mise en œuvre du projet personnalisé, la co-évaluation du PP, la rédaction du PP*
- Retours d'expériences et modalités d'appropriation et de diffusion de la RBPP au sein des établissements et services.

Le public visé

Les professionnels d'établissements ou de services et des organismes gestionnaires des établissements.

Intervenant

Marianne PINSOLLE, Conseillère technique, Master 2 professionnel de Sciences sociales appliquées au développement social, Formation de Tuteur aux Majeurs Protégés.

Durée et coût de la formation

La formation se déroulera sur une journée de 6 heures.

Coût pédagogique par personne		
Structure Adhérente	Structure Non Adhérente	Structure Contribuante Volontaire
150 €	180 €	120 €

Un tarif dégressif est accordé à partir de la 3^{ème} inscription (voir bulletin d'inscription).

Date, horaires et lieu de la formation

La formation est organisée de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Consulter le calendrier et le lieu des sessions sur le site internet du CREAI.

Inscriptions

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet : www.creai-aquitaine.org (Onglet Formations inter-établissement) ou sur simple demande.

Le CREAI Aquitaine s'engage à informer l'établissement 8 jours ouvrés avant le début de la formation, de sa confirmation ou de son annulation (**le CREAI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant**).

Annulation : Toute annulation après la date limite d'inscription de la session entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 euros par participant (frais administratifs et de dossier). Les demandes d'annulation ne seront plus prises à partir du 10^{ème} jour ouvré avant la session, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacements de participants seront admises.

Une attestation de formation sera remise à l'issue de l'action.

N° de déclaration à la formation Permanente : 72 33 00588 33.

Cette action de formation peut également s'effectuer dans votre établissement pour tout ou partie du personnel de votre établissement ou service.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le CREAI Aquitaine

Tél : 05.57.01.36.50 - info@creai-aquitaine.org

www.creai-aquitaine.org